



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 8 Février 2022

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 15 Excusé(e)s : 2 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoir : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 8 février et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 31 janvier 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Nelly SALLET, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Monsieur Alexandre MUZY, Monsieur Fabien LOPES, Madame Jocelyne KOROSEC, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Franck TEPPE, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Monsieur Francis BOURGEOIS, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Francis VISCOVI.</p> <p><u>Etaient absents :</u> Madame Michelle GOYON, Madame Véronique SILVI.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Franck TEPPE.</p>
--	---

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2022

Approbation du compte rendu du 20 décembre 2021.

DÉLIBÉRATIONS

N° 22-01 : Tarifs de location de la salle des fêtes

La présente délibération vise à fixer les contributions dues à raison de l'utilisation des salles communales.

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 21-49 du 21/10/2021 fixant les tarifs à compter du 01/09/2021.

Il sollicite l'avis du conseil municipal pour réviser les tarifs à compter du 10/02/2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs (voir annexe ci-jointe) à compter du 10/02/2022.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 21-49 du 21 octobre 2021.

Annexe jointe à la délibération.

A COMPTER DU 10/02/2022		TARIF DES LOCATIONS Salle polyvalente LAIZ pour 24 heures (8H00-8H00)														pénalité nettoyage																																							
		Associations						Particuliers																																															
		Associations LAIZ		Associations 01		Autres		LAIZ		Dont un des organisateur est Laizien		AIN		Autres																																									
		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 1	Tarif 2	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine																																								
Salle de réunion			32,00 €	20,00 €	45,00 €	45,00 €	85,00 €	80,00 €	60,00 €	150,00 €	110,00 €	220,00 €	170,00 €	310,00 €	210,00 €	200,00 €																																							
Salle de sport (uniquement)			40,00 €	45,00 €	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	* 120,00 €	230,00 €	160,00 €	320,00 €	* 210,00 €	510,00 €	* 310,00 €	300,00 €																																							
Salle des fêtes Moins de 150 personnes		20,00 €	40,00 €	45,00 €	120,00 €	210,00 €	310,00 €	200,00 €		300,00 €		420,00 €		610,00 €		500,00 €																																							
Salle des fêtes plus de 150 personnes		20,00 €	70,00 €	80,00 €	180,00 €	320,00 €	420,00 €	350,00 €		510,00 €		670,00 €		950,00 €																																									
Salle complète (maxi 300 couverts fournis)		85,00 €	170,00 €	200,00 €	300,00 €	620,00 €	1 050,00 €	600,00 €		1 100,00 €		1 500,00 €		1 850,00 €																																									
Location sono mairie		Gratuit						50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €																																									
Location sono salle		Gratuit						80,00 €		80,00 €		80,00 €		80,00 €																																									
Location vidéo projecteur (caution 500,00€)		Gratuit	50,00	Gratuit	50,00	50,00	50,00 €		50,00 €		50,00 €		50,00 €																																										
Location extension de scène à l'intérieur de la salle des fêtes (montage et démontage compris)		Gratuit						100,00 €																																															
* <u>Quelle soit le nombre de personnes, pour un vin d'honneur lors d'un mariage uniquement, avec location simultanée de la salle des fêtes sans ouverture de la cloison.</u>																																																							
Tarif 1		(sans consommation) Réunions diverses, Animations, Conférences, Auditions, Assemblées générales...																																																					
Tarif 2		Repas, Lotos, Bals (avec service de sécurité et autorisation du Maire), Apéritifs, Expo, Spectacles, Concerts, Stages, Réveillon, Arbres de Noël, Assemblées générales...																																																					
La casse est facturée en sus à la valeur de remplacement																																																							
Le chèque de caution sera du montant de la location avec un minimum de 230€ ou égal au prix de la location (sauf association)																																																							
Le chèque de réservation sera de 30% du montant de la location (sauf association)																																																							
Abattement de 30% par jour supplémentaire																																																							
Salle de réunion gratuite pour les habitants de Laiz lors d'un obsèque																																																							
Ordures : sac SMIDOM : 2,00€																																																							
Location étuve : 40,00€ - Chèque de caution : 400,00€																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)</th> </tr> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Laiz</th> <th colspan="2">Extérieur</th> </tr> <tr> <th>Associations</th> <th>Particuliers</th> <th>Associations</th> <th>Particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vaisselle par lot de 20 couverts</td> <td></td> <td>15,25 €</td> <td>15,25 €</td> <td>30,50 €</td> </tr> <tr> <td>Tables ou bancs, l'unité:</td> <td></td> <td>1,60 €</td> <td>1,60 €</td> <td>2,30 €</td> </tr> <tr> <td>Chaises, l'unité</td> <td></td> <td>0,50 €</td> <td>0,50 €</td> <td>0,80 €</td> </tr> <tr> <td>Plateaux de Service, l'unité</td> <td></td> <td>0,15 €</td> <td>0,15 €</td> <td>0,50 €</td> </tr> <tr> <td>Tables ou bancs (neufs) l'unité:</td> <td></td> <td>2,00 €</td> <td>2,00 €</td> <td>3,00 €</td> </tr> </tbody> </table>																	Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)						Laiz		Extérieur		Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Vaisselle par lot de 20 couverts		15,25 €	15,25 €	30,50 €	Tables ou bancs, l'unité:		1,60 €	1,60 €	2,30 €	Chaises, l'unité		0,50 €	0,50 €	0,80 €	Plateaux de Service, l'unité		0,15 €	0,15 €	0,50 €	Tables ou bancs (neufs) l'unité:		2,00 €	2,00 €	3,00 €
Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)																																																							
	Laiz		Extérieur																																																				
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers																																																			
Vaisselle par lot de 20 couverts		15,25 €	15,25 €	30,50 €																																																			
Tables ou bancs, l'unité:		1,60 €	1,60 €	2,30 €																																																			
Chaises, l'unité		0,50 €	0,50 €	0,80 €																																																			
Plateaux de Service, l'unité		0,15 €	0,15 €	0,50 €																																																			
Tables ou bancs (neufs) l'unité:		2,00 €	2,00 €	3,00 €																																																			

N°22-02– Secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

CONSIDERANT, qu'une commune peut exercer directement certaines attributions et compétences d'action sociale mentionnées par le code de l'action sociale et des familles ainsi que celles expressément prévues aux articles L. 262-15 et L. 264-4 du même code.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut ainsi délibérer sur les aides individuelles qui seront versées par la commune au titre de l'action sociale dès lors que cette intervention a pour objet de satisfaire un besoin de la population.

CONSIDERANT que le conseil municipal pourra également décider de former des commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au conseil, ces comités consultatifs pouvant comprendre des personnes n'appartenant pas au conseil, notamment des représentants des associations locales. Pour autant, ceux-ci ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel et il reviendra au seul conseil municipal de délibérer sur les aides individuelles instaurées sur le territoire communal.

Les représentants du comité consultatif du CCAS membres du conseil municipal explique à l'assemblée qu'ils ont reçu une demande d'aide.

Madame A, est veuve et se retrouve en fin de droit au chômage. Elle a trouvé un emploi en CDD mais en attendant de percevoir son premier salaire elle ne peut subvenir aux dépenses quotidiennes. Elle utilise un poêle à pétrole et utilise 4 bidons par mois.

Ne pouvant plus s'approvisionner en pétrole, elle demande une aide pour l'achat de 4 bidons d'un montant total de 124.44 €.

Le comité consultatif souhaite accorder cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder une aide d'un montant de 124.44 €

PRECISE que la dépense correspondante d'un montant de 124.44 € sera payé directement à SUPER U par prélèvement sur les crédits portés au compte 657362

AUTORISE, monsieur le maire à engager et mandater les dépenses.

N°22-03- Acquisition d'un vidéo projecteur

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les achats effectués pour la cuisine de la salle des fêtes.

- Etuve 8 niveaux
- Meuble Inox suspendu avec portes coulissantes
- Four mixte
- Plaque 6 feux
- Hotte
- Robinet électronique

Monsieur le maire souhaite que la collectivité achète un vidéo projecteur permettant ainsi de louer la salle des fêtes plus régulièrement et faciliter les réunions lorsqu'elles ont lieu à la salle des fêtes.

Il précise qu'une tarification sera appliquée pour l'utilisation de ces biens.

Le devis de l'entreprise IUNGO est présenté aux membres du Conseil municipal pour un montant de 6000€ TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE, monsieur le maire à engager et mandater les dépenses pour l'acquisition d'un vidéo projecteur

DIVERS

La chaudière à fuel doit être changée. L'ALEC 01 accompagnera la collectivité pour investir dans un système de chauffage plus économique (994 m2 à chauffer).

La réfection des huisseries à l'école et à la garderie se déroulera durant l'été 2022.

Un projet de chemin piétonnier est en cours de réflexion (route des Dîmes vers SUPER-U). L'Agence d'ingénierie de l'Ain se chargera de l'étude.

Eclairage Led : Chantier en cours jusqu'au 15/02/2022.

Nouveau bureau d'accueil du secrétariat de la mairie.

L'ancien mobilier du secrétariat sera proposé aux communes environnantes au tarif de

20.00 € la table

40.00 € le bureau

10.00 € la chaise

Une annonce sera déposée sur le bon coin.

Lotissement les Hautins : La voirie du lotissement a été refaite par LOGIDIA.

Une partie de la voirie sera rétrocédée à la commune.

Remplacement de deux poteaux en bois (à la place du village). Différents modèles ont été proposés. Une clef unique pour les 2 poteaux. La couleur blanche a été retenue.

Ombrière : (charge vélo électrique + station de gonflage manuel) – Couleur verte pour les rayons.

Vélo électrique : Un vélo à assistance électrique sera proposé à la location. Les administrés pourront ainsi essayer ce mode de transport écologique. Le délai d'approvisionnement reste très long mais la collectivité espère le recevoir en fin d'année. Le VTC pourra être revendu d'ici 4 à 5 ans.

Voie bleue : Une reconnaissance du parcours par les membres du conseil se déroulera samedi 26 février à 9 h00 avant le début des travaux prévus au mois de mars – avril.

Boite à livres : La bibliothèque souhaite installer une boite à livres plus grande.

Café littéraire : Manque d'élus

1^{er} dimanche du mois sportif : 28 personnes présentes

5 vététistes – 20 marcheurs – 3 coureurs

Revoir l'organisation pour les marcheurs (différentes distances)

Calendrier

11/02/2022 : AG de l'office du tourisme à Grièges

19/02/2022 : salon bien être à la salle des fêtes de Laiz

28/02/2022 : Conseil Communautaire

06/03/2022 : RV sportif à Laiz

12/03/2022 : Nettoyage de printemps

13/03/2022 : Vente terrine des chasseurs

19/03/2022 : Saint Patrick (certainement repoussée)

10 et 24 avril 2022 : Elections

Séance levée à 22h30